



**PRÉFET  
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour la Communauté de communes des 2 Morin**

ENTRE

### **LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 2 MORIN**

Représenté par son président, Jean-François DELESALLE, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 30/06/2021,  
Ci-après désigné par « La CC2M »,

D'une part,

ET

### **L'État,**

Représenté par Lionel BEFFRE, Préfet de Seine-et-Marne,  
Ci-après désigné par « l'État » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### **Article 1 - Objet du contrat**

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer). Les CRTE s'inscrivent dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ; et dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

### **Article 2 – Orientations stratégiques : les volets thématiques du CRTE**

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé par délibération du 30/06/2021 et les évolutions liées aux priorités nationales.

- **Préservation de l'environnement** - patrimoine architectural et naturel à préserver, développement des mobilités douces, d'énergies renouvelables, de filières biomasses
- **Attractivité du territoire** - développement économique et touristique, habitat, équipements culturels et sportifs et revitalisation des bourgs
- **Solidarité territoriale** - actions en matière de santé, à destination des jeunes et des seniors

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en **annexe 3**. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

## Article 3 – Le Plan d’action

Les « projets » envisagés sont listés à titre strictement indicatif.

Ces projets ne deviennent des « fiches actions » que lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis, qu’ils sont suffisamment mûrs pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable, et qu’ils sont validés par les comités technique et de pilotage, après instruction au regard de la réglementation en vigueur en matière de transition écologique.

Les projets accompagnés doivent obligatoirement être économes en foncier et en ressources et améliorer l’état des milieux naturels, afin de s’inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Quelle que soit leur envergure, ils sont toujours porteurs d’une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte.

### 3-1 Liste des actions matures 2021-2022 :

- **Développement touristique** : création d'un gîte de groupe à Montolivet
- **Équipement** : Carrefour d’activités sportives, de détente et de loisirs sur la commune de Saint Cyr sur Morin
- **Équipement** : Aménagement d’un espace culturel consacré au dessin de presse d’hier et d’aujourd’hui à l’auberge de l’Œuf dur - commune de Saint Cyr sur Morin
- **Habitat** : Réhabilitation de 4 logements à Jouy-sur-Morin.
- **Mobilité douce** : Développer un schéma de liaisons douces sur la CC2M.
- **Patrimoine** : Travaux Eglise St-Martin à Doue.  
**Patrimoine** : restauration de l’église de Hondevilliers.
- **Patrimoine** : restauration de l’église de Saint Cyr Sur Morin
- **Patrimoine naturel** : Création et animation d’un espace naturel et création de circulations douces sur la commune de Saint Cyr sur Morin.
- **Environnement** : Réhabilitation de l’école du Champlat à Jouy-sur-Morin.
- **Environnement** : Rénovation thermique de la salle des associations de Saint-Rémy-La-Vanne.
- **Actions à destination des jeunes et seniors** : création d’un parc de loisirs sur la commune de Saint Siméon.

Les actions du CRTE sont détaillées et chiffrées dans des fiches action en **annexe 5**.

### 3-2 Projets et actions en maturation 2023-2026

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat (**annexe 6**)

## Article 4 - Engagements des partenaires

### 4.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l’éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final. Les montants de prêt, d’avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l’instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l’objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### 4.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, la CC2M assume le rôle d’entraîneur et d’animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

La CC2M s’engage à désigner dans ses services un-e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE, de son animation et sa mise en œuvre ainsi que son évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d’animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l’émergence de projets et d’accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...). La CC2M s’engage à mobiliser les moyens, tant humains que

financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation. Elle s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont elle est maître d'ouvrage. Elle s'engage à mettre en œuvre la participation citoyenne.

#### **4.3 L'État, les établissements et opérateurs publics**

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets. L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles. Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 9.

#### **4-4 Maquette financière**

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

### **Article 5 – Gouvernance du CRTE**

#### **5.1. Le comité de pilotage**

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de la CC2M ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la CC2M, des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires. Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

#### **5.2. Le comité technique**

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et de la CC2M. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions. Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

### **Article 6 - Suivi et évaluation du CRTE**

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en

synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

#### **Article 7 - Résultats attendus du CRTE**

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 5. Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 10.

#### **Article 8 – Entrée en vigueur et durée du CRTE, Evolution et mise à jour, Résiliation.**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat et tient compte des opérations déjà financées au titre du plan de relance. La durée de ce contrat est de six ans. Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

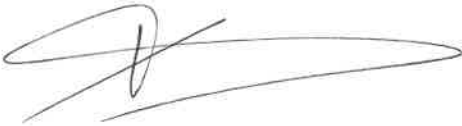
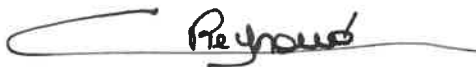
Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

#### **Article 9 – Traitement des litiges**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Melun.

Signé à Provins en 2 exemplaires le 15 novembre 2021

<p><b>Le Président de la Communauté de communes des 2 Morin</b></p>  <p><b>Jean-François DELESALLE</b></p>	<p><b>Le Préfet de Seine-et-Marne Par délégation, la sous-préfète de Provins</b></p>  <p><b>Laura REYNAUD</b></p>
---	---

## **ANNEXES du CRTE de la Communauté de Communes des 2 Morin**

### **Annexe 1 – Présentation du territoire et de ses dispositifs en cours**

Le territoire de la Communauté de communes des 2 Morin et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Créée le 1er janvier 2017, la CC2M résulte de la fusion des Communauté de Communes de la Brie des Morin et du Cœur de la Brie. Ce territoire francilien, situé dans la partie Est du département de Seine-et-Marne, est frontalier des départements de la Marne (Est) et de l'Aisne (Nord). Ce territoire rural à vocation agricole s'étend sur 394 km<sup>2</sup> et compte environ 26 504 habitants (INSEE 2017) répartis sur 31 communes. Il est structuré autour d'un pôle de centralité : La Ferté-Gaucher, commune la plus peuplée (environ 20% des habitants du territoire) et de 5 « pôles de proximité » : Choisy-en-Brie, Jouy-sur-Morin, Rebais, Saint-Cyr-sur-Morin et Villeneuve-sur-Bellot.

Il est peu connecté aux axes majeurs et ne profite que partiellement du rayonnement de la métropole malgré un maillage routier interne dense qui irrigue le territoire, constitué de voies départementales secondaires.

Suite aux élections de 2020, la CC2M ambitionne d'être un territoire de projets. En effet, quatre documents importants sont actuellement en cours de réalisation. Ils serviront de socle à la mandature qui commence :

- le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, actuellement en phase PADD
- le Projet de Territoire, en cours de finalisation
- le Plan Climat Air Energie Territorial
- Le Schéma d'Assainissement Intercommunal

Ces documents doivent permettre au territoire, à plus ou moins long terme, de définir un plan d'actions dans les domaines économiques, touristiques, de la santé, de l'environnement, des services à la personne.

### **Annexe 2 – Ambitions de la Communauté de communes des 2 Morin**

Le projet de territoire qui a associé en amont les acteurs socio-économiques et les élus de la CC2M via des ateliers, a permis d'identifier **5 enjeux forts** pour l'avenir :

- 1) L'attractivité résidentielle : quels besoins en matière de logements et de services aux personnes ?
- 2) La recherche de nouvelles filières d'activités économiques
- 3) La recherche d'un équilibre habitat / emploi
- 4) La valorisation des atouts locaux (musée, vélorail, Aérosphalte, projet de PNR en cours...)
- 5) La préservation de l'environnement et des activités agricoles

Face à ces enjeux, **trois ambitions** se dessinent pour le territoire, déclinées en objectifs :

- **Être un territoire innovant**
  - Objectif 1 : Favoriser la sobriété énergétique
  - Objectif 2 : Conforter la production des énergies renouvelables dans le respect du patrimoine naturel et paysager
  - Objectif 3 : S'affirmer comme territoire créatif
- **Favoriser l'attractivité du territoire**
  - Objectif 1 : Impulser la relance et une nouvelle dynamique économique
  - Objectif 2 : Promouvoir une agriculture responsable et créatrice de valeur ajoutée
  - Objectif 3 : Développer une offre de tourisme et de loisirs nature
  - Objectif 4 : Soutenir l'attractivité résidentielle
- **Avoir un territoire solidaire**
  - Objectif 1 : Affirmer la priorité à la jeunesse
  - Objectif 2 : Conforter et valoriser l'offre d'équipements et de services
  - Objectif 3 : Porter une attention particulière aux personnes fragiles

### Annexe 3 – Orientations stratégiques

Orientations	Sous-thème	Actions
<b>Environnement</b>	<b>RENOVATION ENERGETIQUE</b>	Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments, développer les filières biomasse, développer les projets d'infrastructures énergétiques, actions découlant de la mise en œuvre du PCAET.
	<b>MOBILITES</b>	Développement des mobilités douces, concevoir des itinéraires et des moyens de déplacement alternatifs.
	<b>PATRIMOINE</b>	Patrimoine architectural et naturel à préserver.
<b>Attractivité Territoriale</b>	<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b>	Réalisation d'un schéma de développement économique, Développer l'attractivité économique, Reconquérir les friches industrielles, Valoriser et accompagner la présence commerciale, Encourager la diversification agricole et le développement des circuits courts alimentaires.
	<b>DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE</b>	Développer une offre d'activités pour les touristes, Mettre en valeur la richesse du patrimoine, Renforcer les capacités d'accueil des visiteurs.
	<b>HABITAT</b>	Encourager la diversité en matière de logements.
	<b>ÉQUIPEMENTS</b>	Mailler et développer le territoire en équipements sportifs et culturels.
<b>Solidarité Territoriale</b>	<b>ACTIONS A DESTINATION DES JEUNES ET SENIORS</b>	Renforcer l'offre éducative et de formation proposée sur le territoire, Développer l'accès aux études supérieures via l'outil numérique, Aider à la création de start up sur le territoire, Développer des politiques agiles en faveur de la jeunesse, Répondre aux besoins des seniors.
	<b>ACTIONS EN MATIERE DE SANTE</b>	Répondre aux besoins en matière d'accès aux soins, Mieux accueillir et faciliter la vie des personnes handicapées, Compléter l'action sociale des communes membres.

### Annexe 4 - Intégration des contractualisations et programmes de l'État

- Convention Petites villes de demain pour les communes de Rebais et La-Ferté-Gaucher (recrutement du chef de projet en cours)
- Structure France Services intercommunale à La-Ferté-Gaucher, avec mise en place d'une plateforme de la rénovation énergétique
- Création de 5 tiers-lieux (Doue, Rebais, St-Cyr-Sur-Morin, La-Trétoire, La-Ferté-Gaucher)

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

## Sommaire

1. **Développement touristique** : création d'un gîte de groupe - MONTOLIVET
2. **Équipement** : Carrefour d'activités sportives, de détente et de loisirs – ST CYR SUR MORIN
3. **Équipement** : Aménagement d'un espace culturel consacré au dessin de presse d'hier et d'aujourd'hui à l'auberge de l'Œuf dur – ST CYR SUR MORIN
4. **Habitat** : Réhabilitation de 4 logements – JOUY SUR MORIN
5. **Mobilité douce** : Elaboration d'un schéma de liaisons douces - CC2M
6. **Patrimoine** : Travaux Eglise St-Martin - DOUE
7. **Patrimoine** : restauration de l'église - ST CYR SUR MORIN
8. **Patrimoine** : restauration de l'église - HONDEVILLIERS
9. **Patrimoine naturel** : Création et animation d'un espace naturel et création de circulations douces – ST CYR SUR MORIN
10. **Environnement** : Réhabilitation de l'école du Champlat - JOUY SUR MORIN
11. **Environnement** : Rénovation thermique de la salle des associations – ST REMY DE LA VANNE
12. **Actions à destination des jeunes et seniors** : création d'un parc de loisirs – ST SIMEON





<b>Thématique</b>	<b>ATTRACTIVITE TERRITORIALE</b> <b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
-------------------	---	---

Fiche Action n° 1	Requalification des friches industrielles
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes des 2 Morin

### Résumé de l'action

L'action consiste à établir et à mettre en œuvre une stratégie de requalification des friches industrielles à l'échelle de l'intercommunalité.

Elle comprend la réalisation des études et des travaux nécessaires à la reconversion et au réemploi de ces sites afin de répondre aux enjeux environnementaux, de développement économique, d'emploi, et de production de logements.

### Description détaillée

Historiquement, de nombreuses entreprises, notamment industrielles, se sont développées sur le territoire et plus spécifiquement dans la vallée du Grand Morin. Cependant, la CC2M a connu dernièrement une déprise économique importante ayant impacté le taux de chômage et laissant derrière elle des emprises foncières à requalifier.

Le territoire a en effet subi la fermeture de plusieurs établissements (ARJOWIGGINGS SECURITY à JOUY-SUR-MORIN, V ET B FLESEN GMBH à LA FERTE GAUCHER) entraînant la suppression de 315 postes au total et par induction, une baisse d'activité chez de nombreuses entreprises locales (artisans, TPE, PME et commerçants).

Parmi ces sites figurent notamment :

Commune	Nom	Surface
Jouy-sur-Morin	Arjowiggins	60 000 m <sup>2</sup> , dont bâti 25 000 m <sup>2</sup> au sol
Jouy-sur-Morin	ZAE « La Chair aux Gens »	25 000 m <sup>2</sup> dont 12 300 m <sup>2</sup> de friche
Bellot	La Cidrerie	20 000 m <sup>2</sup> environ
La Ferté-Gaucher	Villeroy & Boch	296 423 m <sup>2</sup> dont 86 000 m <sup>2</sup> bâtis

Ces friches industrielles, actuellement abandonnées ou sous-utilisées, sont marquées par leur utilisation passée.

Alors que la consommation de nouveaux espaces vierges périurbains a longtemps été la principale réponse aux besoins générés par les projets de développement de zones économiques ou de logements, la requalification et la réintégration de ce patrimoine foncier constitue aujourd'hui un élément clé dans cette nouvelle politique d'aménagement et de réaménagement pour la Communauté de Communes des 2 Morin. Ce type d'intervention constitue d'ailleurs, une solution pour atteindre l'objectif de « zéro artificialisation nette »

tel que le prévoit la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

La reconversion des friches industrielles, doit intégrer des objectifs multiples nécessitant une coordination étroite entre de nombreux acteurs : gestion concomitante de la pollution et du foncier, modifications parcellaires entre anciennes emprises de sites et projets d'aménagement, intégration des différentes échelles spatiales de l'aménagement urbain, mobilisation des multiples parties prenantes de la reconversion et des changements d'usages, phasage temporel des lots progressivement aménagés et des chantiers en cours sont autant de spécificités de la reconversion des friches. Il s'agit de recourir à des compétences multidisciplinaires, de chercher plus que sur tout autre projet urbain, à anticiper et à gérer les risques, en considérant l'ensemble des enjeux sanitaires et environnementaux, mais aussi économiques et sociaux sur toute la durée des projets pouvant parfois se déployer sur 15 ou 20 ans.

La reconversion des friches industrielles constitue donc un enjeu majeur pour la Communauté de Communes des 2 Morin qui, en plus de nécessiter la mobilisation de nombreux partenaires et de financements importants, doit reposer sur une analyse et une stratégie globale, à l'échelle de l'intercommunalité.

La Communauté de Communes envisage de mener les études nécessaires qui permettront, en articulation avec son futur Schéma de développement économique, d'établir sa stratégie de reconversion et requalification des friches industrielles de son territoire.

Ces études devront permettre, pour chacun des sites identifiés, de :

- Définir des alternatives de reconversion en analysant les potentiels de mutabilité,
- Mobiliser et coordonner les équipes pluridisciplinaires,
- Réaliser une analyse d'opportunité ou de risque par des études de marché et des études techniques,
- Rechercher et mobiliser les financements,
- Analyser et choisir une structure juridique stable de portage des projets

Il est précisé que cette action vient de s'amorcer partiellement avec la décision de réaliser une étude de marché sur le projet de création d'un parc de loisirs sur une partie de l'emprise du site Villeroy & Boch, financée dans le cadre du plan de revitalisation associé.

La Communauté de Communes envisage de répondre aux futurs appels à projets (cf « Dispositifs financiers ») afin de financer les études nécessaires à l'évaluation des potentiels de reconversion, les études de marchés, et les études techniques ainsi que les éventuelles acquisitions foncières à réaliser.

### Dispositifs financiers

DRIEA : AAP « Recyclage des friches pour l'aménagement en Ile-de-France »

ADEME : AAP « Reconversion des friches polluées, études et travaux de dépollution »

Région Ile-de-France : AMI « Reconquérir les friches franciliennes »

### Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2021	2022	2023	2024	2025
	X			

### Partenaires

DRIEA

DRIEETS – DDETS 77

ADEME

## Financement

### DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Etudes du potentiel de requalification des sites / marché	Evaluation pour une friche à requalifier : 30 000 € Hypothèse pour 4 sites : 120 000 €	Evaluation pour une friche à requalifier : 6 000 € Hypothèse pour 4 sites : 24 000 €	Evaluation pour une friche à requalifier : 36 000 € Hypothèse pour 4 sites : 144 000 €
Etudes techniques : diagnostics, plan de gestion, plan de conception travaux ; Travaux : déconstruction, , construction, aménagement, renaturation	A EVALUER		
Acquisitions foncières	A EVALUER		
Travaux	A EVALUER		
<b>Total</b>	<b>A EVALUER</b>		<b>A EVALUER</b>

### RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
AMI Reconquérir les friches franciliennes (Région)	60% des dépenses d'études	72 000 €
Fonds recyclage des friches	Peut couvrir le déficit du bilan économique d'une opération d'aménagement au sens au sens de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme	A EVALUER
AAP « Reconversion des friches polluées, études et travaux de dépollution »	Financement d'études et travaux concernant les sites pollués. Etudes : 70% (plafonds : 50k€ diagnostics 100 k€ plan de gestion, plan de conception de travaux)  Travaux : 55%	A EVALUER

Total		A EVALUER
Reste à charge collectivité		A EVALUER

Objectifs et indicateurs de suivi	
OBJECTIFS	INDICATEURS DE SUIVI
<p>Définir une stratégie de requalification des friches à l'échelle de la communauté de communes.</p> <p>Permettre la relance économique et/ou la production de logements en limitant la consommation d'espaces vierges.</p>	<p>Réalisation des études de potentiels de requalification et études de marché.</p> <p>Réalisation des études techniques (préalables et travaux)</p> <p>Réalisation des opérations d'aménagements et des travaux.</p> <p>Commercialisation des sites requalifiés.</p>

Thématique	Projet / Orientation	Logo collectivité
------------	----------------------	-------------------

Fiche Action n°	Gîte « La grange aux loups » Montolivet	
Maître d'ouvrage	Commune de Montolivet	

### Résumé de l'action

- Réhabilitation d'une grange agricole en éco-construction
- Création d'un écotourisme rural de groupe d'une quarantaine de couchages, avec conception Premium et Collectivités.
- Espace de réception et de convivialité, séjours thématiques, artistiques, sportifs, culturels et jeux de société
- Gîte et Relais SLOW-TOURISME, avec espaces techniques, et conception adaptée.
- Gîte et Relais équestre avec paddocks et pâture. - Gîte collectif à l'année

### Description détaillée

CF dossier administratif

### Dispositifs financiers

Demande de subventions :

- Fond départemental du Tourisme,
- Fond touristique Régional
- DETR 2022
- Emprunt de la commune

### Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2021	2022	2023	2024	2025
Achat de la grange	Travaux	Travaux	Fin du chantier	

## Partenaires

Partenaires financiers : Le Département, La région, l'Etat

Partenaires opérationnels : CC2M, Fédération Départementale de Randonnée, Fédération Départementale de vélo, Fédération départementale équestre, Office de tourisme de la Ferté Gaucher

## Financement

### DEPENSES

Cf chiffrage par l'architecte et l'étude financière prévisionnelle

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT ÉLIGIBLES	
travaux, équipements, services	.....
<b>Total dépenses éligibles</b>	<b>1 518 889.81€</b>

## RECETTES

Recettes		
Sources de financement	Montant	Part de la source de financement dans le total des dépenses éligibles (en %)
<b>FONDS DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE (demande de soutien)</b>	455 667€	30 %
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	€	%
<b>EMPRUNTS BANCAIRES</b>	303 779,81€	20 %
<b>AUTRES CO-FINANCEMENTS</b>		
<b>Commune(s)</b>	€	%
<b>EPCI</b> Préciser le dispositif de soutien : Préciser si le soutien est acquis : oui/non Si non, préciser la date prévisionnelle d'attribution du soutien :	€	%
<b>Conseil régional</b> Préciser le dispositif de soutien : Fond régional touristique Préciser si le soutien est acquis : non Si non, préciser la date prévisionnelle d'attribution du soutien : 2021	455 667€	30 %
<b>Etat</b> Préciser le dispositif de soutien : DETR Préciser si le soutien est acquis : non Si non, préciser la date prévisionnelle d'attribution du soutien : mars 2022	303 776€	20 %
<b>Fonds européens</b> Préciser le dispositif de soutien : Préciser si le soutien est acquis : oui/non Si non, préciser la date prévisionnelle d'attribution du soutien :	€	%
<b>Autre</b> Préciser le dispositif de soutien : Préciser si le soutien est acquis : oui/non Si non, préciser la date prévisionnelle d'attribution du soutien :	€	%
<b>Total recettes</b>	<b>1 518 889,81€</b>	<b>100%</b>

### Objectifs et indicateurs de suivi

CF dossier administratif





<b>Thématique</b>	<b>ATTRACTIVITE TERRITORIALE</b> <b>Développement touristique</b>	
-------------------	--	---

Fiche Action n°3	<b>Village éco artistique</b>	
Maître d'ouvrage	<b>Mairie de Bellot</b>	

### Résumé de l'action

Réhabilitation de la friche industrielle de la cidrerie et du centre bourg de Bellot en vue de :

- Fédérer la population intercommunale autour de nouveaux lieux de vie et d'échanges
- Renforcer l'attractivité du territoire (*touristes, nouveaux habitants, partenaires institutionnels, nouveaux habitants ...*)
- Inspirer les habitants et les personnes de passage face à un monde dans lequel il faudra tout repenser.

### Description détaillée

En arrivant à Bellot, on ne peut que remarquer la cidrerie qui occupe une large zone de bâtiments industriels, en friche depuis sa fermeture en 1995. Les plaques en fibrociment endommagées se dégradent et menacent l'environnement.

Par ailleurs, le centre-bourg, victime d'inondations, nécessite de redonner de l'espace de débordement au rû (prévention des inondations). Ces travaux de mise en sécurité des biens et des personnes constituent une opportunité pour valoriser les espaces naturels dans un nouvel espace écotouristique.

La vallée du Petit-Morin est classée Zone verte, Natura 2000 (bientôt Parc Naturel Régional) et Bellot peut apporter une contribution majeure pour le développement du tourisme vert, au bénéfice des 27.000 habitants de la communauté de communes.

La Communauté de Communes a fait le choix de redynamiser le territoire par l'écotourisme et mobilise tous les acteurs pour ce nouvel axe de croissance.

Le projet consiste à

1. Réhabiliter la friche industrielle de la cidrerie en un nouveau lieu intercommunal de vie, d'échanges et d'activités. Classer et restaurer la halle Freyssinet (rare en France) pour la transformer en halle multiculturelle écologiquement active
2. Réhabiliter l'ancienne zone humide de la cidrerie (étangs) et capter les ruissellements des rus de village.
3. Création d'un espace multi activités artisanales / industrielle (industries propres et vertueuses), recyclerie, économie circulaire, circuits courts, espace de télétravail partagé pour limiter les besoins de déplacements
4. Création d'un cœur de village écoartistique, incluant
  - Un itinéraire de jardins sensoriels et artistiques (du centre bourg aux berges du Petit-Morin) - accessible et inclusif pour les personnes en situation de handicap, inscrit dans une démarche de permaculture
  - Une zone de loisirs et sportive ouverte à toutes les générations

5. Réhabiliter des locaux communaux en vue d'hébergements touristiques (en pénurie sur le territoire)

**Dispositifs financiers**

*À l'étude*

**Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)**

2021 :	Classement de la halle Freyssinet Sécurisation du site de la cidrerie pour permettre une activité immédiate à minima Suppression de la ligne haute tension Étude / des structures des bâtiments à l'état d'abandon Alimentation électrique / eau de la zone Étude panneaux solaires et récupération des eaux Étude financière Étude d'impact économique et environnemental Acquisition de terrains pour créer un accès de secours (désenclavement) Acquisition de terrains pour préservation des espaces boisés et humides
2022	Viabilisation de l'accès de secours (désenclavement) Création de la zone humide (phase 1) Réhabilitation de la halle et bâtiments de la cidrerie (phase 1) Implantation de nouveaux acteurs économiques et culturels dans les entrepôts (domaine privé) Mise en place d'une recyclerie Mise en place du Centre de Création de la Cidrerie
2023	Zone humide (phase 2) Réhabilitation de la halle et bâtiments de la cidrerie (phase 2) Création des jardins (phase 1)
2024 :	Réhabilitation de la halle et bâtiments de la cidrerie (phase 3) Création des jardins (phase 2) Création des hébergements (phase 1)
2025 :	Réhabilitation de la halle et bâtiments de la cidrerie (phase 4) Création des jardins (phase 3) Création des hébergements (phase 2)
Fin 2025	Inauguration du cœur de village éco artistique

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X

### Partenaires

État (CRTE), région, département, Communauté de Communes, commune de Bellot, SDESM, ADEME Europe ? ...

### Financement

#### DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Total			

#### RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Total		
Reste à charge collectivité		

### Objectifs et indicateurs de suivi



<b>Thématique</b>	<b>ATTRACTIVITE TERRITORIALE</b> <b>EQUIPEMENTS</b>	
-------------------	--	---

<b>Fiche Action n°4</b>	<b>Carrefour d'activités sportives, de détente et de loisirs</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Mairie de SAINT-CYR-SUR-MORIN
<b>Résumé de l'action</b>	

La commune de Saint-Cyr-Sur-Morin a constaté une demande, en constante augmentation, toutes générations confondues, d'activités sportives de détente et de loisirs. Il est à noter que de nombreux jeunes des communes environnantes apprécient et profitent aussi pleinement de nos installations existantes.

Par conséquent, la commune souhaite poursuivre son action en regroupant les diverses activités (anciennes et nouvelles) au sein d'un espace dédié.

Nombre d'adhérents par association sportive pour l'année 2021 :

- ASELPM	>	141
- Tennis	>	50
- Judo club	>	160
- Les Félines	>	15
- Canoé Kayak	>	37
- Yoga	>	NC
- AAPPMA	>	119
<b>Total</b>		<b>522</b>

### Description détaillée

Afin de répondre à la demande de nos habitants, principalement aux jeunes, très demandeurs de nouvelles activités sportives, notre projet s'articule autour d'une idée simple, l'amélioration du cadre de vie pour tous, par une offre diversifiée d'équipements sportifs.

Aux équipements déjà existants : une aire de jeux pour les petits, 3 terrains de tennis en plein air (rénovés récemment), dont un multisports, un City Park, un boulodrome et un club de canoë-kayak récemment installé, viendraient s'ajouter : un terrain de foot à 5, un skate-park et un street workout.

En complément de l'acquisition de ces nouveaux équipements, le projet prévoit de réaliser la couverture du terrain multisport existant, étant donné que nous ne possédons, sur la commune, aucun espace couvert à offrir à nos écoliers et associations, pour pratiquer des activités sportives. Ce lieu pourrait également servir lors de manifestations.

Cette couverture, de type agricole et industrielle en bois lamellé collé - Structure mixte, de 22 m x 44 m serait réalisée en 4 travées de 6 m et 4 travées de 5 m. Charpente double pente, pente de 27% d'une portée de 22 m avec une hauteur de 5 m en bas de pente. Le haut de la toiture formerait un dôme translucide afin de limiter la consommation d'électricité liée à l'éclairage. A ce bâtiment serait accolé un vestiaire avec douches et sanitaires. Le respect des normes environnementales de l'ensemble de ces constructions fera l'objet d'une attention particulière.

Le tout sera regroupé sur une zone de 3 Hectares, très bien située, puisqu'elle est contiguë au centre-ville, aux commerces, à l'office de tourisme et aux chemins de randonnée en 3 endroits (41 km) inscrits au PDIPR.

La médiathèque et le future tiers lieu seraient aussi liés avec cet espace, permettant ainsi d'associer Travail, Culture et Détente.

L'espace sera aménagé avec des allées piétonnières, bordées de haies, de massifs et d'arbres de hautes tiges (essences locales), des bancs et quelques équipements de promenade de santé. Ces allées, intégrées dans les liaisons douces, permettront des connexions agréables et sécurisées entre l'ensemble des équipements sportifs de détente.

Coté parking, quelques travaux seront à prévoir dans les zones considérées.

## Dispositifs financiers

**Etat**

**Région Ile de France**

**Département**

**SDESM**

### Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2021	2022	2023	2024	2025
	X			

## Partenaires

Etat, Région, Département, Associations (Familles rurales, sportives communales et intercommunales)

## Financement

### DEPENSES (Dossiers et devis à disposition sur demande)

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
N° 1 - Couverture terrain multisport	179 135,20 €	35 827,04 €	214 962,24 €
N°2 - Vestiaires	55 000 €	11000 €	66 000 €
N°3 - Électricité	28 585,69 €	5 717,14 €	34 302,83 €
N°4 - Isolation	40 600 €	8 120 €	48 720 €
N°5 - Skatepark (Équipements)	29 530 €	5906 €	35 436,20 €
N°6 - Skatepark Création plateforme	62 876 €	12 575, 20 €	75 451 €
N°7 - Street workout	12462 €	2 492,40 €	14 954,40 €
N°8 - Foot à 5	43 730 €	8746 €	52 476 €
N°9 - Aménagement accès Kanoé Kayak	15000 €	3000 €	18 000 €
N°10 - Réalisation espace & allées piétonnes	85 925 €	17 185 €	103 110 €
N°11 – Éclairage Public	18 500 €	3 700	22 200 €
N°12 - Végétalisation	15370 €	3074 €	18 444 €

Total	586 713, 89 €	109 457, 78 €	704 056,67 €
-------	---------------	---------------	--------------

## RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
DETR (N°1, 2, 3, 4, 6, 12)	80%	305 253, 51 €
Région (Contrat d'aménagement régional N° 5, 7, 8)	50%	42 861 €
FER (N°9, 10, 6 partiellement)	40%	40 000 €
SDESM (N°11)	50%	9 250 €
<b>Total</b>		<b>397 364.51 €</b>
<b>Reste à charge collectivité</b>		<b>189 349.38 €</b>

## Objectifs et indicateurs de suivi

### Les objectifs sont multiples :

- Offrir aux jeunes adolescents, aux plus âgés, aux associations de Saint-Cyr-Sur-Morin ainsi qu'aux autres communes du secteur, un espace où tout permet de pratiquer des activités sportives diversifiées, de détente et de loisirs toute l'année.
- Proposer un lieu dédié à la pratique du sport pour nos écoliers, proche de leur établissement.
- Permettre de poursuivre le développement économique du centre bourg de la commune.
- Connecter cet espace aux liaisons douces de la commune.
- Apporter au futur tiers lieu une possibilité supplémentaire d'attirer les acteurs économiques, culturels, environnementaux, etc..., ce qui en fera un lieu encore plus dynamique et attractif.

### Indicateurs de suivi :

- Suivi de l'évolution du nombre d'adhérents intercommunaux dans les associations dites sportives.
- Satisfaction des parents et des jeunes sur les équipements mis à leur disposition.
- Évolution de la performance énergétique des nouveaux locaux au regard des anciens non adaptés, utilisés actuellement.





<b>Thématique</b>	<b>ATTRACTIVITE TERRITORIALE</b> <b>EQUIPEMENTS</b>	
-------------------	--	---

Fiche Action n° 5	Aménagement d'un espace culturel consacré au dessin de presse d'hier et d'aujourd'hui à l'auberge de l'Œuf dur	
Maître d'ouvrage	Mairie de Saint-Cyr-sur-Morin	

### Résumé de l'action

Phase 2 de l'animation de l'auberge de l'œuf dur.

Après la phase 1 (création d'un point de restauration au rez-de-chaussée du bâtiment qui donne sur la cour commune et d'une verrière dans le jardin arrière ; projet 2021 déjà financé par la DETR), nous envisageons pour 2022/2023, l'aménagement d'un espace culturel à l'étage du bâtiment qui donne également sur la cour commune.

Ce projet, consacré à l'histoire de l'auberge et à celle du dessin de presse (hier et aujourd'hui) sera mené en partenariat avec musée de la Seine et Marne qui va l'inclure dans son PSC (Projet culturel et scientifique) pour les 5 prochaines années.

Le musée de la Seine-et-Marne sera impliqué dans ce projet et prendra à sa charge l'organisation des expositions.

### Description détaillée

L'ancienne auberge de «l'Œuf dur, de l'amour, du commerce et du Vénézuéla réunis» créée à Saint-Cyr-sur-Morin en 1912 par Julien Callé (un montmartrois habitué du Lapin Agile) a connu son heure de gloire pendant les années 20. Dans l'entre-deux guerres, ses amis de Montmartre et ceux de Mac Orlan (installé à Saint Cyr dès 1926) y organisaient des fêtes et des canulars qui sont restés dans la mémoire des Saint Cyriens. Un peu comme à l'auberge Ganne, nombre d'artistes et dessinateurs de presse y sont passés en laissant leurs traces sur les murs (Louis Icart, Hervé Baille, André Dignimont, Maurice Leroy et bien d'autres).

Cette auberge est la propriété de la commune qui l'entretient, y organise les fêtes du patrimoine, des spectacles, des expositions, des concerts, des visites guidées...

Ces dernières années, les fresques du bar, les façades, enduits, toitures, couleurs des menuiseries ont été préservées ou restaurées à l'identique.

En 2021, une DETR nous permet actuellement (travaux en cours financés) de prolonger cette préservation (toitures, menuiseries, chauffage, électricité, plomberie notamment) mais aussi d'y aménager des espaces permettant d'accueillir du public pour s'y restaurer (qualité du repas soignée dans un esprit de cuisine du terroir) et d'y organiser des spectacles en partenariat avec un délégataire.

**Le projet qui fait l'objet de cette fiche action porte sur la rénovation de l'étage situé dans le bâtiment visible depuis la cour commune et qui sera consacré au dessin de presse d'hier et d'aujourd'hui. Cet espace pourra accueillir des expositions monographiques et thématiques, des cartes blanches à des auteurs de dessins de presse etc.**

**Travaux envisagés** : aménagements sur 80 m<sup>2</sup> des 3 pièces de l'étage (isolation des murs, réfection des sols et des peintures, mise aux normes électriques, installation d'un chauffage)

Achat et mise en place d'éclairages pour la scénographie.

## Dispositifs financiers

### Etat

### Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2021	2022	2023	2024	2025
	X			

## Partenaires

Musée de la Seine et Marne ; ABF ; Association Terroirs ; CC2M (service culturel) ; Département  
Personnes qualifiées (auteurs de l'ouvrage sur l'auberge de l'œuf dur).

## Financement

### DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Électricité, éclairage scénographique	32 000 €	6 400 €	38 400 €
Isolation	19 155 €	3 831 €	22 986 €
Peinture et sols	13 500 €	2 700 €	16 200 €
Maçonnerie	15 000 €	3 000 €	18 000 €
Menuiseries	24 430 €	4 886 €	29 316 €
<b>Total</b>	<b>104 085 €</b>	<b>20 817 €</b>	<b>124 902 €</b>

### RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
DETR 2022	80%	83 268 €
Reste à charge collectivité		20 817 €
<b>Total</b>		<b>104 085 €</b>

## Objectifs et indicateurs de suivi

### Objectifs :

Témoigner et donner à voir au public l'évolution du dessin de presse sur plus d'un siècle en valorisant les fonds et le savoir-faire du musée et en impliquant les associations culturelles locales.

Complément aux autres espaces déjà rénovés : point final qui redonne vie à l'auberge (espace culturel, espace de restauration, espace historique, espace de spectacle et concerts).

### Indicateurs de suivi :

Nombre et indice de satisfaction des visiteurs, qualité et renouvellement des fonds exposés.

<b>Thématique</b>	<b>ATTRACTIVITE TERRITORIALE</b> <b>Equipements</b>	
-------------------	--	---

<b>Fiche Action n°6</b>	<b>Réhabilitation du complexe sportif Gerard Petitfrère</b> <b>La Ferté-Gaucher</b>	<b>Thomas MAHEU</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Communauté de Communes des 2 Morin</b>	

### Résumé de l'action

La CC2M est gestionnaire d'un complexe sportif intercommunal à la Ferté-Gaucher, nommé « Gérard Petitfrère » (GPF). Datant de la fin des années 1950, ce site n'a pas connu de phase de réhabilitation générale depuis sa création, ce qui cause actuellement des problèmes de sécurité, de vétusté et de fonctionnement pour les associations et structures utilisatrices du complexe.

De plus, cet équipement ne répond plus aux normes actuelles concernant la pratique de compétition pour certaines activités sportives, ce qui freine le développement du tissu associatif local et l'organisation d'événementiels sportifs.

Enfin, une étude menée auprès de l'ensemble des associations utilisatrices du site nous a conduit à conclure que près d'un tiers des familles envisage de ne plus réinscrire leurs enfants dans ces structures à cause de la vétusté de l'équipement, et elles feront le choix de se rendre vers des clubs ayant des infrastructures de confiance.

Face à ce constat, il devient impératif que ce complexe subisse une réhabilitation générale découpée en plusieurs phases d'une durée globale de 5 ans, priorisée selon l'urgence des travaux.

### Description détaillée

Inscrit dans le futur projet de territoire 2020-2026, cette réhabilitation va se construire en plusieurs étapes. L'identification des besoins a été réalisée de concert avec les associations et structures utilisatrices du site. En voici les principaux axes :

- **Gymnase Gérard Petitfrère : maintien d'une salle multisports :**
  - o Aménagement d'une tribune permettant l'accueil de spectateurs pour des compétitions, championnats ou événements nécessitant des places assises, via une extension de l'infrastructure
  - o Sous ces tribunes, aménagement d'un local arbitre + WC + 4 blocs de vestiaires dont certains compartiments seront individuels (anticipation en cas de restriction d'utilisation des vestiaires collectifs), ainsi qu'un local de stockage de gros matériel (tapis, tables de tennis de table, matelas de réception de gymnastique, etc...),
  - o En lieu et place des anciens vestiaires, des locaux de stockage seront proposés pour les associations,
  - o La surface de jeu, uniquement homologué pour du Basket-ball à l'heure actuelle, sera réfléchi pour que d'autres sports puissent se pratiquer conformément aux exigences des fédérations (Handball, Foot en salle, Badminton par exemple),

- Le fond du gymnase (mezzanine + vestiaires insalubres et non conformes) sera supprimé et réaménagé en mur d'escalade dont l'objectif est d'y amener l'apprentissage des scolaires et la création d'une association,
  - Un nouvel éclairage LED sera envisagé dans le but d'effectuer des économies d'énergie et de cibler un bilan carbone le plus respectueux possible des nouvelles exigences,
  - Le sol du gymnase est vétuste et devra être refait pour une meilleure sécurisation de la pratique sportive.
- **Ancienne piscine de la Ferté-Gaucher : nouveau site des activités de combat, salle de remise en forme associative et boulodrome**
- L'équipement forme un « L » et sera envisagé de la manière suivante :
    - Grande longueur :
      - Aménagement de plusieurs espaces pour les sports de contact et de combat (Judo, Karaté, Viet Vo Dao, combat libre) ; associations déjà existantes sur ce site.
      - Création de vestiaires et d'accès spécialisés pour chaque type de pratique
      - Les aires de combat seront conçues de sorte que l'organisation d'événements sportifs de grande envergure puisse mutualiser l'ensemble de l'espace tatami.
      - L'association de combat libre (structurée avec des éducateurs diplômés) a investi dans une infrastructure MMA : l'idée serait de dédier un espace à cette nouvelle forme de pratique
    - Petite longueur :
      - Installation d'une salle de remise en forme, avec l'accueil d'une association déjà existante sur le territoire et déjà équipée de matériel.
      - Cette « salle associative » sera mutualisée pour qu'elle puisse servir aux autres clubs du complexe, pour de la préparation physique générale.
    - Extérieur :
      - Relocalisation de l'ancien boulodrome (situé en zone inondable).
      - Club house servant à l'organisation de compétitions
      - 6 à 8 terrains possibles sur l'espace extérieur restant.
      - Remblais des anciens bassins de la piscine
- **Football : réflexion globale sur les terrains, vestiaires et tribunes**
- Terrains :
    - Création d'un terrain synthétique à la place du terrain annexe en herbe et système de récupération des eaux pluviales pour l'arrosage du terrain d'honneur en herbe.
    - Révision générale de l'éclairage avec passage à l'énergie LED plutôt que l'actuel halogène.
    - Aménagement d'une piste d'athlétisme autour du terrain d'honneur + équipements complémentaires pour le travail du saut (prévu lors de la création du complexe mais non effectué). Infrastructure essentielle notamment pour l'EPS, car l'athlétisme figure dans les programmes de l'Education Nationale. Un travail de création de club sera également engagé.
  - Tribunes :
    - Suppression de l'infrastructure actuelle car vétuste et fragilisée par des fissures importantes.
    - Aménagement d'une nouvelle tribune avec vestiaires, sanitaires et locaux de stockage sous celle-ci côté stade de foot  
WC public, locaux associatifs et techniques de l'autre côté, face au parking

- **Tennis : maintien de 2 courts extérieurs et création d'une structure couverte sur les 3 autres**
  - o Rafraîchissement des 2 courts extérieurs actuellement en bon état et éclairage LED.
  - o Couverture :
    - Afin de permettre une pratique toute l'année sans interruption, et face à la saturation des équipements couverts du territoire, l'aménagement de 3 terrains couverte est primordial
    - Ajout d'un club house surélevé par rapport aux terrains afin de gérer le fonctionnement des courts et faciliter l'organisation de tournois ou évènements
    - Attribution de l'actuel club house du tennis au football car situé à proximité des terrains en herbe et permettra d'y aménager un espace de convivialité pour les familles et enfants
- **Général :**
  - o Vidéosurveillance du site et sécurisation des accès de chaque espace de pratique, qui nécessitera l'aménagement d'une connexion Internet générale sur le complexe.
  - o Remise en état du portail d'accès principal.
  - o Attribution de l'ancien dojo aux agents techniques intercommunaux œuvrant sur site pour y concevoir leur espace de travail (établi technique, stockage matériel + machine thermique + tondeuse, etc...)
  - o Création d'un panneau visuel au centre du parking, faisant figurer l'ensemble des infrastructures du site et leur accès

## Dispositifs financiers

### Etat

### Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2021	2022	2023	2024	2025
X				

## Partenaires

Conseil Départemental 77 / Région Ile-de-France / Communauté de communes des 2 Morin / Communes de l'intercommunalité / Agence Nationale du Sport / Association Nationale des Elus en charge du sport (ANDES) / ANDIIS / ASPORTA / Comité Départemental Olympique et Sportif 77 (CDOS77) / CROS IDF /

## Financement

### DEPENSES

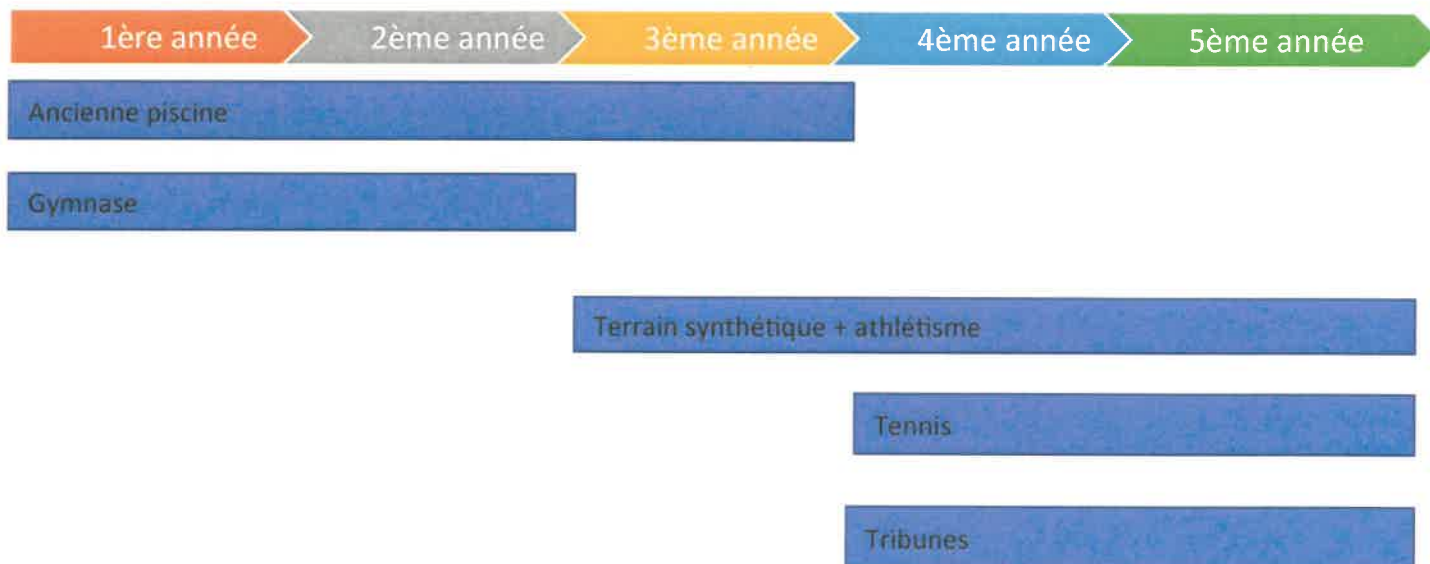
Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Etudes			15 à 20 000 €
Projet global estimatif			Environ 20 M€ sur 5 ans
<b>Total</b>			

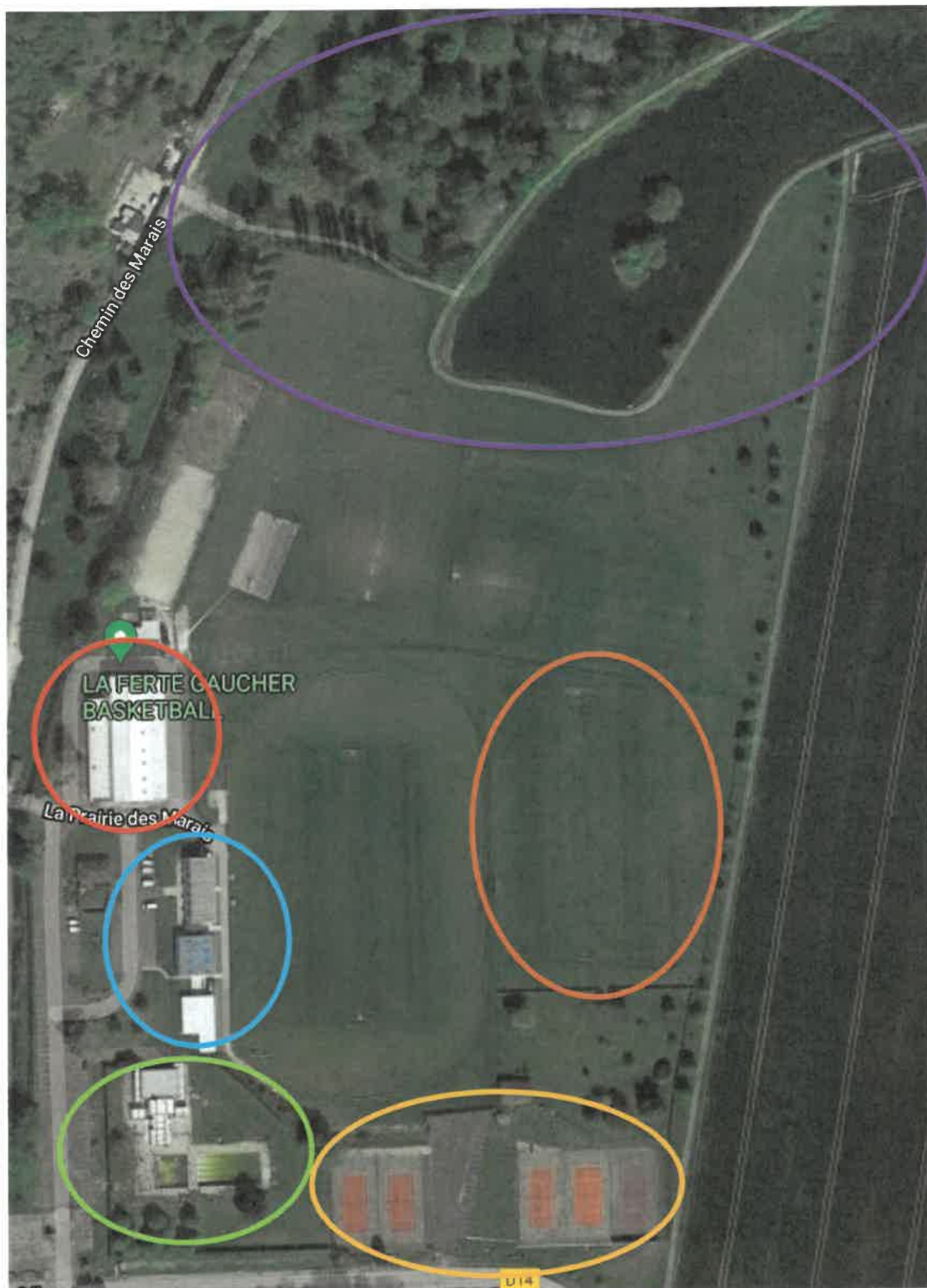
## RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Enveloppe JO 2024		
Agence Nationale du Sport		
CRTE / Aides régionales		
DETR / DSIL / FER / FEDER		
<b>Total</b>		
Reste à charge collectivité		

## Objectifs et indicateurs de suivi

- Diagramme de GANTT





Gymnase à réhabiliter



Futur terrain synthétique



Ancienne piscine



Tribunes



Tennis : à gauche, extérieur. A droite, à couvrir



Espace naturel

- Objectifs :

- Respecter la planification de la réhabilitation sur 5 ans pour que l'activité des associations soit la moins contrainte possible,
- Assurer la sécurité des pratiquants et des structures utilisatrices du site
- Répondre aux nouvelles évolutions en termes d'environnement, de gestion de l'énergie et de limitation de l'impact carbone
- Occasionner un engouement de pratique sportive chez les administrés du territoire pour ce site, avec une offre d'infrastructures et de pratiques en corrélation avec les besoins existants
- Permettre l'organisation de manifestations sportives à échelle régionale voire nationale,
- **Rentrer cet équipement dans une logique de mutualisation intercommunale des infrastructures sportives** : ce site doit permettre aux administrés de la CC2M de disposer d'un équipement récent et de confiance
- **Permettre aux associations de poursuivre leur développement** et obtenir une reconnaissance des comités sportifs et fédérations sportives
- **Renforcer l'attractivité du territoire** : ajouter un atout dans le développement local et économique de la CC2M
- **Permettre l'accès aux espaces naturels** : à proximité du complexe, se trouve une zone boisée et un itinéraire de promenade : une passerelle entre le chemin des Marais et le complexe devra être aménagée pour que les administrés de tout âge puisse en profiter.



<b>Thématique</b>	<b>ATTRACTIVITE TERRITORIALE HABITAT</b>	
-------------------	--	---

<b>Fiche Action n° 7</b>	<b>Réhabilitation de 4 logements</b>	Jouy-sur-Morin
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Mairie de Jouy-sur-Morin	

### Résumé de l'action

Troisième commune de la CC2M, la Commune de Jouy-sur-Morin compte 2 129 habitants qui se répartit par moitié environ entre le village implanté dans la vallée et ses 17 hameaux disséminés sur le territoire communal.

Selon le PADD, Au regard de la croissance démographique lors des différents recensements, du contexte dans lequel la ville s'inscrit et des attentes communales, il est envisagé un scénario équilibré avec une croissance démographique annuelle de 1,1%, soit d'ici 2030, 474 habitants supplémentaires. Jouy-sur-Morin passerait, ainsi, à 2 650 habitants en 2030.

Aux vues de cette croissance, la commune devra accueillir près de 252 nouveaux logements en tenant compte du point mort qui correspond au besoin en logement pour maintenir la population au même niveau.

Jouy-sur-Morin compte une très grande majorité de T3 et + (92%) sans que cela représente le besoin du marché actuel. Les travaux projetés permettront de répondre à la demande de petits logements de type T1/T2 qu'il convient de développer sur la commune.

La Commune est propriétaire d'un bâtiment sis 15 rue Saint Pierre dans lequel pourrait être aménagé quatre appartements sur 3 étages.

Une partie du rez-de-chaussée de ce bâtiment, anciennement loué à la poste, a été réhabilité en local commercial pour y accueillir prochainement une activité économique ou commerciale.

### Description détaillée

Les travaux de réhabilitation des locaux, comprennent une rénovation complète du bâti ainsi qu'un changement des menuiseries et de l'isolation afin de réduire la consommation énergétique du bâtiment.

L'électricité est totalement à remplacer, dans les logements ainsi que les parties communes. Les sols et peintures sont à refaire.

Les portes intérieures sont à changer, et les locaux sanitaires et branchements cuisine sont à réaliser. Il conviendra de prévoir un aménagement extérieur de 2 places / logements sur la parcelle contigu aux bâtiments.

La commune envisage de faire appel à Initiatives 77 afin de faire réaliser les travaux par une équipe de jeunes travailleurs en insertion.

## Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2021	2022	2023	2024	2025
	X			

## Partenaires

Initiatives 77

## Financement

### DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Maçonnerie	21 068,20 €	4 213,64 €	25 281,84 €
Électricité	24 775,26 €	4 955,05 €	29 730,31 €
Plomberie	11 064,92 €	2 212,98 €	13 277,90 €
Peinture / sol	7 779,85 €	1 555,97 €	9 335,82 €
Menuiserie Intérieur	705,00 €	38,78 €	743,78 €
Menuiserie extérieur (Fenêtres)	11 597,52 €	637,86 €	12 235,38 €
Aménagement extérieur	2 678,37 €	535,67 €	3 214,04 €
<b>Total</b>	<b>79 669,12 €</b>	<b>14 150 €</b>	<b>93 819,08 €</b>

### RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
DSIL	40%	31 867,65 €
Région Ile-de-France	30%	23 900,74 €
<b>Total</b>	<b>70%</b>	<b>55 768,39 €</b>
Reste à charge collectivité	30%	23 900,73 €

## Objectifs et indicateurs de suivi

Objectif de rénovation énergétique du bâtiment.

Indicateurs de suivi : nouvelle performance énergétique du bâti et qualité de vie des locataires.

<b>Thématique</b>	<b>ENVIRONNEMENT</b> <b>Mobilités douces</b>	
-------------------	---	---

<b>Fiche Action n°8</b>	<b>Développer un schéma de liaisons douces</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes des 2 Morin

### Résumé de l'action

Dans un souci de connecter entre elles, autrement que par le réseau routier, les différentes villes et villages du territoire de la Communauté de Communes des 2 Morin, il est apparu nécessaire de trouver une solution pour que quiconque se trouvant sur la CC2M (administrés, touristes, etc...) puisse se déplacer en utilisant des moyens de transport à faible coût environnemental (marches pédestres, équestres et nordiques, trottinette, cyclotourisme, VTC & VTT, etc...).

D'une part, l'idée principale serait d'utiliser l'ensemble des chemins et parcours déjà existants sur le territoire pour mailler les centres-villes puis, d'autre part, de créer ou d'aménager des connexions sur des voies stratégiques de circulation douce.

### Description détaillée

La première étape du projet consistera à rencontrer le Conseil Départemental 77 via son référent Benjamin Hobbs, interlocuteur direct en lien avec le sujet des mobilités douces. Nous présenterons nos idées et réflexions sur ce sujet en vue de fixer les orientations du schéma de développement. L'objectif de cette rencontre sera de récupérer des informations pour contacter un ou plusieurs bureaux d'études.

Ensuite, le bureau d'études travaillera sur un état actuel du réseau de mobilités douces (voies pédestres/nordiques, équestres, nautiques, cyclo-touristiques, etc...). La finalité en sera de dégager plusieurs axes de travail pour concevoir le maillage de notre territoire. Nous nous entourerons également des associations sportives et structures compétentes localement afin qu'elles puissent nous faire partager leur expérience de terrain. Les communes de la CC2M, ainsi que les services de l'Etat seront également sollicités pour que les enjeux et responsabilités de cette action soient clairement exposés et que chaque service compétent à ce sujet puisse interagir avec nous. A l'issue de ce temps de travail, sera défini :

- un organigramme technique de projet (OTP) permettant de définir les tâches précises de réalisation de l'action,
- un groupe de travail composé des différents interlocuteurs du projet,
- un état des lieux actuels du réseau de mobilité (points forts, points faibles, opportunités et freins au projet) et un calendrier de développement
- le ou les public(s) cible(s) concernés (touristes, administrés, scolaires, etc...) et le périmètre d'étude et de réalisation de l'action
- le chiffrage de l'opération selon plusieurs facteurs : nombre d'itinéraires créés, longueur de tronçons, aménagements techniques nécessaires (voirie, entretien des sites, signalétique, cartographie interactive pour guidage GPS et tracé GPX).

L'objectif de ces échanges et de l'accompagnement du bureau d'études sera de définir une cartographie prévisionnelle des itinéraires à consolider, aménager ou à créer ; le but étant, rappelons-le, de disposer d'un réseau de mobilités douces permettant de relier les principaux pôles d'attractivité du territoire.

La dimension touristique sera importante à prendre en compte car le développement de ce schéma passera par des réflexions sur des besoins matériels et logistiques comme :

- mise à disposition de vélos à destination des touristes ?
- application smartphone (par ex : Runnin City) pour guider la circulation et informer les utilisateurs des points d'intérêts touristiques présents sur l'itinéraire,
- mobilisation des communes pour accepter l'implantation d'aires de transition

### Dispositifs financiers

Etat

Département

Région Ile de France

### Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2021	2022	2023	2024	2025
x				

### Partenaires

Conseil Départemental 77 / Région Ile-de-France / Communauté de communes des 2 Morin / Communes de l'intercommunalité / Codérando 77 / DDT / PNR / GAL Terres de Brie / JSFG Cyclisme / Associations de randonnées pédestres et marche nordique / Associations de canoë-kayak / entreprises de la zone d'étude

### Financement

**En attente de l'estimation suite à notre rencontre avec le Département 77 , le 29 juin 2021.**

### DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Total			

### RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant

Total		
Reste à charge collectivité		

## Objectifs et indicateurs de suivi

### **Objectifs du projet :**

- pouvoir relier l'ensemble du territoire sans utiliser de véhicules motorisés et, ainsi, participer à la préservation de l'environnement via la réduction de CO2 dans l'atmosphères et des gaz à effet de serre
- développement de l'attractivité touristique via la création d'un réseau de boucles en complément des itinéraires structurants et existants du territoire.
- Création d'un « bouquet touristique » permettant de combiner plusieurs offres d'itinéraires pour tout type de déplacement sur le territoire (pédestre / nordique, nautique, équestre, cyclo)
- Mettre en avant le tourisme fluvial avec une navigation maîtrisée et respectueuse de la nature sur le Petit et Grand Morin
- Avoir recourt à ces mobilités douces pour les déplacements quotidiens des administrés sur les services du territoire (école, collège, services publics, mairie, commerces, activités sportives et culturelles, etc...).
- Décharger les axes routiers à fort trafic en créant des itinéraires parallèles.

### **Indicateurs de suivi :**

- Amélioration de la qualité de l'air
- Nombres de personnes empruntant les circulations douces



<b>Thématique</b>	<b>ENVIRONNEMENT</b> <b>Patrimoine</b>	<b>Logo collectivité</b>
-------------------	---	--------------------------

Fiche Action n°9	Travaux Eglise St-Martin	
Maître d'ouvrage	Commune de DOUE	

### Résumé de l'action

Etude et travaux pour l'église Saint-Martin de Doue, monument classé en 1922 au titre des Monuments Historiques.

Des travaux d'urgence sont nécessaires car une dégradation rapide des murs de l'église et de ses boiseries du 18<sup>e</sup> siècle (patrimoine classé) est effective. La municipalité a retenu un architecte du patrimoine afin qu'il évalue le plus rapidement possible le volume et le montant des travaux à réaliser.

### Description détaillée

Toiture et collatéral nord intérieur.

Il existe des fuites d'eau dans la toiture du bas-côté nord de l'église, dues au fait que des tuiles sont cassées ou poreuses. Ceci entraîne un ruissellement le long des parois du collatéral. Les piliers et murs sont humides et nécessitent une réparation.

Abside, parois et boiseries intérieures.

Fuites extérieures des murs, remontées d'humidité : la paroi de l'abside est touchée et les boiseries sont dégradées par des champignons. Nécessité de restaurer les parties endommagées.

### Dispositifs financiers

**Aide demandée à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)**

**DETR (contrat CRTE)**

**Fonds propres**

### Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2021	2022	2023	2024	2025
	+			

## Partenaires

DRAC : à ce jour, un possible financement à hauteur de 40%.

Etat : DETR 2022

## Financement

**Le montant du programme de travaux n'est pas encore établi dans sa totalité ; ce sera l'objet de l'étude de l'architecte du patrimoine.**

### DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Etude Diagnostic général	8 000 €	1 600 €	9 600 €
Travaux murs et toiture	Etude architecte		
<b>Total</b>			

### RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
DRAC Etude	40 %	3 200€
Travaux : ?		
DETR 2022	40 %	
<b>Total</b>	<b>80 %</b>	
<b>Reste à charge collectivité</b>	<b>20 %</b>	

## Objectifs et indicateurs de suivi

**Objectif** : remise en état et valorisation de l'église.

**Indicateurs de suivi** : programme de travaux établi et suivi par les architectes des monuments historiques et des Bâtiments de France.



<b>Thématique</b>	<b>ENVIRONNEMENT PATRIMOINE</b>	<b>Logo collectivité</b>
-------------------	-------------------------------------	--------------------------

<b>Fiche Action n°10</b>	<b>Restauration des statues polychromes et de l'église</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Hondevilliers

### Résumé de l'action : Restauration des statues polychromes et de l'église

#### Description détaillée

Il s'agit pour la commune de pouvoir engager des travaux de restauration urgente sur du patrimoine mobilier et immobilier appartenant à la commune de Hondevilliers. Mme la sous-préfète, Mme Laura Reynaud est venue visiter l'église du village et nous a conseillé de monter le dossier CRTE en demandant deux dérogations, la première pour la prise en charge à 100% et la seconde, pour ne pas faire d'avance de trésorerie.

L'église, construite en 1937, appartient à la commune depuis 1994 et remplace depuis cette date l'église originelle du village, qui, trop vétuste, a été détruite en 1938. L'église utilisée aujourd'hui est en réalité une chapelle qui a été construite par Constant Gallot, entrepreneur à Villeneuve-sur-Bellot, aidé par les scouts séminaristes de Saint-Jean-les-deux-Jumeaux. C'est pour cette raison que cette chapelle a souvent été appelée *la Chapelle scout*, en référence également à la croix scout présente au-dessus du portail d'entrée.

Aujourd'hui, la toiture de l'église est endommagée et des infiltrations d'eau ont été constatées. Il est impératif de changer la couverture et de refaire l'isolation par le toit. Par ailleurs, les infiltrations d'eau ont endommagé les plaques de bois qui cachent la charpente depuis l'intérieur de l'église. Des travaux de réfection seront également à prévoir par la suite.

De plus, l'église du village, acquise par la commune, reste un lieu important pour les villageois. Même si elle n'est plus utilisée pour le moment par la paroisse de Saâcy pour y célébrer des messes régulières, les habitants de la commune l'utilisent toujours pour y célébrer les baptêmes, les mariages et les enterrements.

De plus, la commune conserve six statues classées au titre des monuments historiques : Vierge à l'Enfant, Saint Eloi, Saint Jean, Saint Loup, Vierge de douleur et Christ de la poutre de Gloire. Ces statues nécessitent un traitement d'urgence afin de stopper l'infestation d'insectes xylophages qui rongent le bois pour un montant de 28 195.20 € HT. Ce devis ne prend pas en compte les restaurations picturales préconisées par la DRAC avec laquelle nous sommes en contact pour y travailler.

#### Dispositifs financiers

Notre commune a des ressources extrêmement limitées et de nombreux travaux de réseaux d'eau pluviale et de voirie ont dû être engagés suite à l'effondrement de la chaussée à de nombreux endroits. De même, il nous a paru primordial de changer la chaudière de l'école pour le confort et la sécurité des élèves que nous accueillons en maternelle sur notre village. Par conséquent, conseillé par Madame la sous-préfète, Laura Reynaud, nous souhaiterions pouvoir bénéficier d'une subvention à hauteur de 100% pour les travaux de l'église et des statues. De même, nous aimerions également pouvoir bénéficier d'une avance des montants de la subvention car nous ne serons pas en mesure non plus, d'avancer des sommes qui dépassent de loin notre budget.

**Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)**

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	x	

**Partenaires**

DRAC Ile-de-France dans le cadre des Monuments historiques

**Financement****DEPENSES**

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Restauration des statues	28 195,20 euros	5 639,04 euros	33834,24 euros
Restauration de la toiture de l'église	37 352,80 euros	7470,56 euros	44 823,36 euros
<b>Total</b>	<b>65 548 euros</b>	<b>13 109,60 euros</b>	<b>78 657,60 euros</b>

**RECETTES**

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
DETR 2022	100%	65 548 euros HT
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>65 548 euros HT</b>
Reste à charge collectivité	0%	0 euros HT

**Objectifs et indicateurs de suivi**

L'objectif est la préservation et la présentation au public du patrimoine mobilier et immobilier de la commune de Hondevilliers. Sans aucun soutien financier et sans prise en charge à 100% des dépenses, le patrimoine sera perdu.

<b>Thématique</b>	<b>ENVIRONNEMENT</b> <b>Patrimoine</b>	
-------------------	---	---

Fiche Action n°11	Restauration de l'église
Maître d'ouvrage	Mairie de Saint-Cyr-sur-Morin

**Résumé de l'action**

L'église St Cyr et Ste Julitte de Saint-Cyr sur Morin, bâtie à proximité du lit du Petit Morin est datée des 12ème/13ème siècles avec des évolutions successives sans restauration récente. Cette église est inscrite mais non classée monument historique.

Sauf après la tempête de 1999/2000 (toiture), aucune restauration d'ampleur n'a été faite depuis 50 ans.

Il s'agira donc de reprendre des éléments du bâti ; à la fois pour le préserver, le mettre aux normes et en sécurité mais aussi pour lui rendre son aspect au plus proche de celui d'origine sous contrôle des ABF et d'un architecte du patrimoine.

**Description détaillée**

A la fin des années 1990, un des 4 piliers soutenant le clocher a dû être cerclé pour éviter l'effondrement et 2 voutes sur les côtés ont dû être renforcées par des structures en bois. Ces travaux conduits par un architecte (aujourd'hui décédé) ont permis d'empêcher l'effondrement du clocher qui est aujourd'hui stabilisé.

Par ailleurs, les enduits intérieurs et extérieurs se dégradent, le toit d'une annexe fuit, les tableaux des ouvertures sont en mauvais état et de nombreux vitraux sont cassés. L'électricité n'est plus aux normes et le système de chauffage (fuel) est obsolète.

Il est donc nécessaire d'entreprendre à la fois des travaux de préservation et de restauration.

**C'est la restauration de l'église qui fait l'objet de cette fiche-action (une autre fiche porte sur la préservation)**

**Réfection des tableaux des ouvertures, des enduits extérieurs et intérieurs ainsi que des vitraux et des grilles de protection – réfection du toit de la chaufferie et remplacement du système de chauffage actuel au fuel – mise aux normes de l'électricité.**

Un architecte du patrimoine (Monsieur Dehu) est mandaté par la commune pour réaliser un diagnostic (subvention obtenue) à partir des dossiers réalisés par l'ancien architecte et selon ses propres observations et analyses. Nous attendons son diagnostic d'ici à septembre 2021.

**Dispositifs financiers**

**Etat**

**Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)**

2021	2022	2023	2024	2025
------	------	------	------	------

	X			
--	---	--	--	--

## Partenaires

Association Ste Julitte ; Evêché ; ABF ; DRAC ; Fondation du Patrimoine ; Architecte du Patrimoine Dehu

## Financement

### DEPENSES (sur devis estimatifs)

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Électricité	25 000		
Ravalement intérieur	60 000		
Chauffage	40 000		
Ensemble Restauration toiture, enduits, tableaux etc.	55 000 €		
<b>Total</b>	<b>180 000 €</b>	<b>36 000 €</b>	<b>216 000 €</b>

### RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
DETR 2022	80%	144 000 €
<b>Total</b>		<b>144 000 €</b>
Reste à charge collectivité		36 000 €

## Objectifs et indicateurs de suivi

**Objectifs** : Achever la revalorisation du centre bourg (Place, OTI, abords, éclairage etc.) en redonnant à notre église un aspect acceptable, au plus proche de son origine sous le contrôle des ABF.

**Indicateurs de suivi** : enquête de satisfaction auprès des habitants, organisation de concerts ou autres manifestations

<b>Thématique</b>	<b>ENVIRONNEMENT</b> <b>Patrimoine naturel</b>	
-------------------	---	---

<b>Fiche Action n°12</b>	<b>Création et animation d'un espace naturel</b> <b>Création d'un itinéraire de découverte</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Mairie de SAINT-CYR-SUR-MORIN	

### Résumé de l'action

La commune de Saint-Cyr-Sur-Morin a entamé une politique de préservation des zones humides. D'une part par la création d'un espace naturel, qui prévoit l'acquisition de biens fonciers dans les Marais de Courcelles et les prairies humides en proximité du Morin, et d'autre part, via un programme d'aménagement de cet espace naturel pour l'ouvrir au public dans un but pédagogique.

Ce dernier, d'une superficie approximative de 84 hectares, est en adéquation avec le projet de territoire de la CC2M et en adéquation avec les orientations de la charte du futur PNR.

Il est également envisagé la création d'une circulation douce dans les marais.

### Description détaillée

- Restauration du chemin rural qui traverse les Marais de Courcelles (620m).
- Création d'une passerelle en bois local, pour assurer la continuité du cheminement piéton d'un bout à l'autre des marais, et constituer une liaison douce entre les hameaux de Biercy, Courcelles-la-Roue et le Bourg.
- Création d'un platelage en bois local pour une déambulation sécurisée dans la zone marécageuse.
- Réalisation de 3 sculptures géantes symbolisant une faune locale protégée (crapaud sonneur à ventre jaune, héron et renard).
- Achat d'une petite maison située dans les marais qui servira de lieu d'exposition, de conférences et de point de départ de randos/visites guidées.
- Réalisation de 10 panneaux pédagogiques qui jalonneront le parcours.

### Dispositifs financiers

**Etat (DRAC ? et**

**Région Ile de France ?**

**Département ?**

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)				
2021	2022	2023	2024	2025
	X			

### Partenaires

Département , Seine et Marne Environnement, Muséum d'Histoire Naturelle, Musée de Seine et Marne, DRAC, Office de tourisme, Association MONsTR , Guy JARRY (Ornithologue), Thierry ROY et Olivier KENAIP (Naturalistes).

## Financement

### DEPENSES (Devis estimatifs)

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Restauration du Chemin (620m)	8 500 €	1 700 €	10 200 €
Passerelle et platelage	40 000 €	8 000 €	48 000 €
3 sculptures	50 000€	10 000 €	60 000 €
10 panneaux	18 000€	3 600 €	21 600 €
Achat de foncier bâti (la maison des Marais)	60 000€	0 (achat non soumis à TVA)	60 000€
Achat de foncier par préemption ou de gré à gré sur 5 ans	50 000€	0 (achat non soumis à TVA)	50 000€
<b>Total</b>	<b>226 500 €</b>	<b>23 300 € (hors foncier calculé sur 116 500 €)</b>	<b>249 800 €</b>

### RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Département	20 %	45 300 €
DSIL 2022	60 %	135 900 €
Reste à charge collectivité		45 300 €
<b>Total</b>		<b>226 500 €</b>

## Objectifs et indicateurs de suivi

### Objectifs :

Valorisation, protection du marais et des zones humides de Saint Cyr sur Morin

Sensibilisation du public à la biodiversité et au respect de l'environnement

### Indicateurs de suivi

Fréquentation annuelle de l'ENS







<b>Thématique</b>	<b>ENVIRONNEMENT</b> <b>Rénovation énergétique</b>	
-------------------	---	---

<b>Fiche Action</b> n°13	<b>Réhabilitation École du Champlat</b>	Jouy-sur-Morin
<b>Maître d'ouvrage</b>	Mairie de Jouy-sur-Morin	

### Résumé de l'action

Troisième commune de la CC2M, la Commune de Jouy-sur-Morin compte 2 129 habitants qui se répartit par moitié environ entre le village implanté dans la vallée et ses 17 hameaux disséminés sur le territoire communal.

La Commune dispose de deux groupes scolaires :

- L'école du Centre, implantée au cœur du village à proximité de la mairie et dont la façade donne sur la place publique, accueille les élèves du CE2 au CM2. Au nord, enclavée entre des constructions existantes et le parc de l'ancien Prieuré qui comporte un espace boisé classé, cette école, par sa situation, n'offre aucune possibilité d'extension ;

- L'école du Champlat, située à l'angle de la route départementale n° 66 et de la voie communale n° 7, à une distance de 400 mètres du centre bourg, accueille les élèves de la petite section de maternelle au CE1. Au nord de celle-ci, un espace libre classé en zone constructible pourrait permettre une éventuelle extension. Les bâtiments les plus anciens datent de 1967, ils peu ou mal isolés, avec de nombreuses fenêtres encore en simple vitrage. Le système de chauffage est alimenté par une chaudière à fioul.

La commune envisage de rassembler les deux écoles sur un même site : l'école du Champlat.

### Description détaillée

Le projet de regroupement des deux écoles, du Champlat et du Centre, permettrait de réaliser un groupe scolaire plus fonctionnel en créant une nouvelle école maternelle et une nouvelle cantine et en rénovant les édifices de l'école actuelle du Champlat pour y accueillir l'école primaire, la bibliothèque, une salle d'art visuel et l'accueil du périscolaire.

Ce projet permettrait d'optimiser l'organisation générale des écoles en regroupant les classes par niveau et de réaliser une seule cantine permettant d'en diminuer le coût de fonctionnement. Il s'agit également d'améliorer la sécurité des élèves en supprimant les trajets piétons d'une école à une autre pour les activités scolaires.

Ce projet a, ainsi, pour objectif de créer une véritable polarité scolaire sur la commune en offrant un équipement scolaire et périscolaire moderne, fonctionnel et moins énergivore.

#### ➤ Descriptif technique sommaire

Le projet prévoit la rénovation des bâtiments A et B (actuellement salle de classe, dortoir et sanitaires) pour viser l'objectif de performance global des bâtiments RT2021-10%.

Les bois en finition disposeront tous au minimum de l'Écolabel Européen, et les peintures seront toutes sans émission de COV.

Les menuiseries extérieures seront remplacées par des menuiseries en aluminium à rupture de pont thermique soit fixes, soit équipées d'ouvrants de type AWS 60 ou 75 en double vitrage. Les portes seront de type ADS 60 ou 75. Les menuiseries extérieures des salles de classes en façade de Sud et Ouest seront équipées de protection solaire par stores intérieurs en toile.

Les portes intérieures des sanitaires seront remplacées par des portes pleines isoplanes à âme pleine isolante 2 face stratifiée.

L'intégralité des intérieurs seront doublés via une contre cloison comportant une ossature métallique, un parement en plaques de plâtre de type BA18 et des panneaux d'isolation. L'ensemble des plafonds sera isolé par laine de verre ep 100mm. La production de chaleur sera assurée par une nouvelle chaufferie collective situé dans le nouveau bâtiment. Cette chaudière fonctionnera au gaz naturel et alimenteront l'ensemble des bâtiments (anciens et nouveaux). Une nouvelle VMC double flux sera installé dans les classes, avec un caisson de ventilation décentralisé qui sera énergétiquement optimisé.

## Dispositifs financiers

### Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2021	2022	2023	2024	2025
X				

## Partenaires

Etat

### Financement

#### DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Gros Œuvre	42 890,00 €	8 578 €	51 468,00 €
Menuiserie extérieurs	33 950,00 €	6 790 €	40 740,00 €
Menuiseries intérieur	27 000,00 €	5 400 €	32 400,00 €
Serrurerie - Métallerie	4 000,00 €	800 €	4 800,00 €
Cloisons – Isolations – faux Plafonds	47 560,00 €	9 512 €	57 072,00 €
Revêtements de sols – Carrelages - Faïence	29 000,00 €	5 800 €	34 800,00 €
Peinture	9 000,00 €	1 800 €	10 800,00 €
Plomberie - Sanitaire	40 000,00 €	8 000 €	48 000,00 €
Chauffage - Ventilation	11 000,00 €	2 200 €	13 200,00 €
Électricité	33 000,00 €	6 600 €	39 600,00 €
<b>Total</b>	<b>277 400,00 €</b>	<b>55 480 €</b>	<b>332 880,00 €</b>

#### RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Contrat CONTACT (Département)	31%	85 994 €
DSIL	49%	135 926 €
<b>Total</b>		<b>221 920 €</b>

Reste à charge collectivité		55 480 €
-----------------------------	--	----------

## Objectifs et indicateurs de suivi

**Objectifs** : - qualité d'accueil des enfants  
- Rénovation énergétique

**Indicateurs de suivis** : enquête auprès des parents et des enfants sur le nouveau lieu d'accueil et nouvelle performance énergétique des locaux.



<b>Thème</b>	<b>ENVIRONNEMENT</b> <b>Rénovation Energétique</b>	
--------------	---	---

<b>Fiche Action n°14</b>	Rénovation thermique de bâtiments + chauffage	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Mairie de Saint Rémy de la Vanne	

**Résumé de l'action**

Changement de fenêtres et installation d'un nouveau chauffage dans le but d'améliorer l'accueil et le confort des associations tout en recherchant des économies d'énergie.

Associations concernées : principalement le « club de l'amitié » nos anciens qui se réunissent 1 fois par semaine (hors COVID) et compte 70 adhérents

mais également la zumba, les majorettes, le canoé-kayak, la Récré, les Amis de l'école, Amicalement vôtre, animations de la bibliothèque en partenariat avec la CC2M, associations qui demandent régulièrement la salle pour leurs activités ou des réunions.

**Description détaillée**

Ancienne classe transformée en salle des associations

1 /Le chauffage était un chauffage au fuel, commun à la classe et au logement de l'instituteur.

nous souhaitons séparer les 2 chauffages. La chaudière étant installée du côté ancien logement instituteur il n'y a plus de chauffage du côté salle des associations

nous aimerions qu'un système de chauffage soit installé avant l'hiver 2021/2022

2/ les fenêtres, très grandes et a simple vitrage sont d'origine. Nous aimerions les changer le plus rapidement possible

**Dispositifs financiers**

**Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)**

	2021	2022	2023	2024	2025
X					

## Partenaires

Etat

ADEME

## Financement

En attente des devis

### DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Total			

### RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Total		
Reste à charge collectivité		

## Objectifs et indicateurs de suivi

**Objectif** : Rénovation énergétique des bâtiments.

**Indicateurs de suivi** : enquête de satisfaction auprès des associations et nouvelle performance énergétique.

<b>Thème</b>	<b>ENVIRONNEMENT</b> <b>Rénovation Energétique</b>	
--------------	---	---

<b>Fiche Action</b> n°14	Rénovation thermique de bâtiments + chauffage	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Mairie de Saint Rémy de la Vanne	

### Résumé de l'action

Changement de fenêtres et installation d'un nouveau chauffage dans le but d'améliorer l'accueil et le confort des associations tout en recherchant des économies d'énergie.

Associations concernées : principalement le « club de l'amitié » nos anciens qui se réunissent 1 fois par semaine (hors COVID) et compte 70 adhérents

mais également la zumba, les majorettes, le canoé-kayak, la Récré, les Amis de l'école, Amicalement vôtre, animations de la bibliothèque en partenariat avec la CC2M, associations qui demandent régulièrement la salle pour leurs activités ou des réunions.

### Description détaillée

Ancienne classe transformée en salle des associations

1 /Le chauffage était un chauffage au fuel, commun à la classe et au logement de l'instituteur.

nous souhaitons séparer les 2 chauffages. La chaudière étant installée du côté ancien logement instituteur il n'y a plus de chauffage du côté salle des associations

nous aimerions qu'un système de chauffage soit installé avant l'hiver 2021/2022

2/ les fenêtres, très grandes et a simple vitrage sont d'origine. Nous aimerions les changer le plus rapidement possible

### Dispositifs financiers

### Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2021	2022	2023	2024	2025
x				

## Partenaires

Etat

ADEME

## Financement

En attente des devis

### DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Total			

### RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Total		
Reste à charge collectivité		

## Objectifs et indicateurs de suivi

**Objectif** : Rénovation énergétique des bâtiments.

**Indicateurs de suivi** : enquête de satisfaction auprès des associations et nouvelle performance énergétique.



<b>Thématique</b>	<b>SOLIDARITE TERRITORIALE</b> <b>Actions à destination des jeunes et seniors</b>	<b>Logo collectivité</b>
-------------------	--	--------------------------

<b>Fiche Action n°15</b>	<b>Réhabilitation d'une friche communale en parc de loisirs</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>MAIRIE DE SAINT SIMEON</b>	

### **Résumé de l'action**

La Commune dispose d'un terrain qu'il convient de réhabiliter afin d'en faire un parc de loisirs à destination de la population pour favoriser les liens intergénérationnels. Plusieurs activités à destination des jeunes et des aînés vont être créées en plusieurs phases :

- Dépollution du site où sont entreposées des cuves de goudron utilisées auparavant par la SNCF
- Réinstallation du club de boulistes
- Création d'un parcours de santé
- Création d'une aire de fitness et d'un jardin d'enfants

### **Description détaillée**

Dépollution des cuves à goudron utilisées pour les traverses SNCF, ancienne gare fermée depuis 2002. Bâtiments à démolir sous lesquels se trouvent les cuves de 25M x 4M et 1.50 de profondeur.

3 quais de déchargement à démolir. Plusieurs gros monticules de terre à niveler.

L'étude de la dépollution a été réalisée par l'entreprise COLAS.

Le club de pétanque occupait une pièce dans un bien communal qui a été mis en vente. La commune s'est engagée à les reloger (dans un ensemble ALGECO de 80m2, utilisé auparavant par l'école). Un devis a été établi pour le rapatrier sur le futur site.

Ce club existe depuis 40 ans, association loi 1901 et est affilié à la Fédération Française de Pétanque via le comité de Seine et Marne. Il y a 50 licenciés et 20 membres sociétaires.

Ainsi, du fait de son importance, la commune a pris la décision de construire sur le site, un boulodrome couvert pour les compétitions.

Création d'un parcours de santé de 130m avec différents modules. Ouvert à tous pour une promenade sportive rythmée par un ensemble d'activités dans un cadre naturel.

Installer des agrès pour encourager l'activité sportive de plein air, en accompagnement du parcours santé.

Créer un jardin d'enfants pour améliorer le lien social entre les enfants et entre les parents.

Gratuit et ouvert à tous.

En résumé, l'idée du parc de loisirs permettra de transformer une friche en un espace de vie naturel, dans un cadre environnemental préservé et protégé, transformé en écrin de verdure, tout en favorisant une cohésion sociale.

## Dispositifs financiers

DETR 2022

## Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2021	2022	2023	2024	2025
	XXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXX		

## Partenaires

Etat

Association de boulistes

Service des sports et de l'enfance/petite enfance de la CC2M

Association gérant la crèche rurale

## Financement

### DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Travaux	14 950 €	2 990 €	17 940 €
Intervenant extérieur (COLAS)	25 030 €	5006 €	30 036 €
Déplacement Algeco Boulistes	4 935 €	987 €	5922 €
Boulodrome couvert	94 000 €	18 800 €	112 800 €
Raccordement	5 000 €	1 000 €	6 000 €
Matériel EVO-LUDIK	6 437 €	1 287 €	7 725 €
Aire de Fitness	11 970 €	2 394 €	14 364 €
Jardin d'enfants	13 568 €	2 713.60 €	16 281.60 €
Total	175 890 €	35 178 €	211 068 €

### RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
-------------------	----------------	---------

DSIL 2022	50 %	87 945 €
Département 77 (FER)	30 %	52 767 €
Reste à charge collectivité	20 %	35 178 €
Total	100 %	175 890 €

### Objectifs et indicateurs de suivi

**Objectifs** : dépollution du site afin d'y créer un lieu convivial où se retrouvent les habitants favorisant ainsi le lien social avec :

- réinstallation du club de boulistes, présent sur la commune depuis de nombreuses années.
- création d'un espace alliant santé et convivialité.
- Permettre aux habitants de faire du sport en plein air
- Permettre aux petits enfants d'avoir un lieu pour s'amuser en sécurité



## Annexe 6 – Projets 2023-2026

Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 5. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Sous-thème	Fiche n°	Projet	Maître d'ouvrage	Période
<b>Environnement</b>				
<b>PATRIMOINE</b>	1	Rénovation de l'église	BELLOT	2023
<b>PATRIMOINE</b>	2	Consolidation de l'église	SAINT CYR SUR MORIN	2024
<b>RÉNOVATION ÉNERGETIQUE</b>	3	Création de 3 classes au sein de l'école élémentaire	SIVU des écoles Saint-Cyr-sur-Morin / Saint-Ouen-sur-Morin	2023
<b>Attractivité Territoriale</b>				
<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b>	4	Création d'un centre dédié aux mobilités durables et actives	Communauté de communes des 2 Morin	2024
<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b>	5	Développer les zones économiques existantes	Communauté de communes des 2 Morin	2023
<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b>	6	Requalification des friches industrielles	Communauté de communes des 2 Morin	2023
<b>DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE</b>	7	Développer l'attractivité touristique et économique de l'Aérosphalte	Communauté de communes des 2 Morin	2024
<b>DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE</b>	8	Création d'une voie verte entre LA FERTÉ-GAUCHER et COULOMMIERS	Communauté de communes des 2 Morin / Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie	2023
<b>DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE</b>	9	Création d'un village éco-artistique	Commune de BELLOT	2023
<b>ÉQUIPEMENTS</b>	10	Agrandissement d'une salle d'exposition et d'une annexe à la maison Pierre Mac Orlan	SAINT CYR SUR MORIN	2023
<b>ÉQUIPEMENTS</b>	11	Création d'une médiathèque intercommunale	Communauté de communes des 2 Morin	2023

<b>ÉQUIPEMENTS</b>	<b>12</b>	Création d'un centre socio-culturel	Communauté de communes des 2 Morin	2024
<b>ÉQUIPEMENTS</b>	<b>13</b>	Réhabilitation du complexe sportif Gérard Petitfrère – La Ferté Gaucher	Communauté de communes des 2 Morin	2023
<b>Solidarité Territoriale</b>				
<b>Actions à destination des jeunes et seniors</b>	<b>14</b>	Installation d'une aire d'accueil	Mairie de SAINT SIMEON	2023
<b>Santé</b>	<b>15</b>	Création d'un centre de Santé	Communauté de Communes des 2 Morin	2023

### **Annexe 7 - Les actions de coopération interterritoriale**

Actuellement, une action de coopération interterritoriale est en cours, entre la CC2M et la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie : un projet de voie verte entre Coulommiers et La-Ferté-Gaucher, au droit de la ligne SNCF existante. Toutefois, les deux collectivités sont en attente de la décision favorable d'une part de la SNCF et d'autre part, d'Ile de France Mobilité.

Un autre projet interterritorial pourrait émerger au regard du projet de territoire : l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Un premier contact avec la Chambre Régionale d'Agriculture a d'ores et déjà permis de mieux cerner les objectifs et la méthode d'élaboration de ce dernier.

### **Annexe 8 – données de suivi techniques et financières**

8-1 Maquette financière

8-2 Indicateurs de suivi

Les indicateurs seront travaillés et établis par les CT et validés par les Comités de Pilotage.

### **Annexe 9 – composition du comité technique et du comité de pilotage.**

#### **9-1 : comité technique :**

##### **Pour la communauté de communes des 2 Morin**

le président ou son représentant,

le DGS ou son(ses) représentant(s)

le(s) élu(s) maîtres d'ouvrage des projets présentés

toute personne dont l'expertise est requise pour l'étude des dossiers

##### **Pour l'État**

le Préfet ou son représentant,

les services de l'État et ses opérateurs et établissements publics

tout autre co-financeur

#### **9-2 : comité de Pilotage**

##### **Pour la communauté de communes des 2 Morin**

le président ou son représentant,

le(s) vice-président(s) délégué(s),

le DGS ou son(ses) représentant(s)

le(s) élu(s) maîtres d'ouvrage des projets présentés

toute personne dont l'expertise est requise pour l'étude des dossiers

**Pour l'État**

le Préfet ou son représentant,  
les services de l'État et ses opérateurs et établissements publics  
tout autre cofinanceur

